

Monsieur le président, à l'approche des Fêtes, et en pensant au message: Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, je pense qu'on doit prendre nos responsabilités, qu'on doit aller au fond des choses, qu'on doit aller au comité discuter de tout ce projet de loi. Si on détermine dans ce comité qu'il y a des choses à modifier, qu'il y a des choses à corriger dans ce projet de loi, ce sera à nous d'assumer nos responsabilités et de faire rapport à la Chambre en conséquence.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je veux faire une brève intervention au sujet du rappel au règlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Je sais que ces paroles sont toujours applaudies en Chambre, et surtout dans l'état d'esprit qui règne en ce moment.

**Une voix:** Parlez pour vous.

**M. Brewin:** Je n'ai pas la prétention d'ajouter aux savantes dissertations basées sur Beauséjour, May et les autres autorités. Mais je pense, monsieur l'Orateur, que ce serait nier les pouvoirs souverains du Parlement que de décider que nous n'avons pas le droit de renvoyer l'affaire à une commission à créer ultérieurement. Je ne pense pas que le Parlement aurait raison de commencer à borner le pouvoir qu'il possède de régler ses propres affaires. Je pense que sur ce point on a dit trop d'arguties, et qu'il y a lieu pour la présidence de dire que nous pouvons agir exactement comme nous l'entendons. Nous avons le droit de repousser cet amendement, mais nous n'avons pas le droit de ne pas le mettre aux voix.

**M. l'Orateur:** Si les honorables députés n'ont rien à ajouter sur l'appel au règlement, qu'il me soit permis d'exprimer de graves réserves. La question est d'importance, puisqu'elle concerne des amendements motivés, qui ont été proposés à l'étape de la deuxième lecture. Je comprends que les députés soient pressés de voir cette question tranchée ce soir, et j'aimerais que la chose puisse se faire; mais en raison du grand nombre d'arguments et de précédents qui ont été invoqués, il va me falloir au moins quelques instants pour y mettre de l'ordre et peut-être me sera-t-il possible ensuite, avant 10 heures, de rendre une décision.

Je tiens à préciser, en ce qui concerne certaines interventions dans ce débat, qu'il n'y a aucune limitation, quelle qu'elle soit, au droit des députés d'émettre leur point de vue sur ce qu'il y a lieu de faire, de développer des arguments au cours du débat ou même de participer au débat. Mais il peut en être tout autrement en ce qui concerne l'introduction d'amendements sur une motion de deuxième lecture sans que les deux questions soient nécessairement liées. Il est toujours possible pour un député de se lever à l'étape de la deuxième lecture et d'émettre un avis en ce qui concerne la marche à suivre par la Chambre. C'est légitime. Toutefois, reste à savoir si nous pouvons proposer un amendement en deuxième lecture, et je pense pas qu'on devrait confondre les deux.

● (2110)

De toute manière, je vais étudier toutes ces intéressantes interventions et j'essaierai de revenir au fauteuil pour rendre une décision vers 9 h 45. Entre-temps, je suis certain que les députés peuvent faire d'utiles commentaires sur la question à l'étude.

### Traitements des députés

Je crois comprendre que la Chambre serait disposée à permettre au député de Laurier (M. Leblanc) de présenter un rapport. La Chambre est-elle d'accord pour permettre au député de revenir à la présentation des rapports?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

**M. Fernand E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, il y a eu entente avec les leaders de tous les partis de l'opposition à l'effet que je puisse présenter le rapport, ce soir, au sujet du bill qui a été étudié au comité des prévisions budgétaires en général. J'ai l'honneur de présenter le 1<sup>er</sup> rapport du comité des prévisions budgétaires en général dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

#### MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES INDEMNITÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion que j'ai, depuis votre nomination au poste que vous occupez, de prendre la parole à la Chambre des communes, et j'aimerais vous féliciter de la façon merveilleuse dont vous vous acquittez de vos fonctions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** Le sujet à l'étude ne laisse personne indifférent et il peut sûrement soulever les passions de la plupart des députés, mais en réalité, c'est un sujet qu'on doit aborder avec détachement.

Je crois que tous ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain nombre d'années ont établi des liens d'amitié avec des membres de tous les partis de la Chambre, et je ne voudrais pas que le débat actuel remette en cause ces liens d'amitié. Je suis ici depuis 13 ans et durant cette période, j'ai participé à deux ou trois débats semblables au sujet de nos traitements. Je me souviens des affres par lesquelles nous sommes passés à l'époque de feu M. Pearson, lorsque notre traitement fut porté, comme l'a rappelé